

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.

6	—	45	—	—
9	—	02	—	—
1	—	33	—	soir,
7	—	22	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.

8	—	20	—	—
12	—	38	—	—
4	—	44	—	soir,
10	—	30	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

SAUMUR.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

2^e Tour de scrutin.

MM.

Girard, Édouard, ancien conseiller municipal.

Bouchard, docteur-médecin.

Chudeau, ancien conseiller municipal.

Jouffrault, ancien adjoint au maire.

Ducamp-Courtilier, administrateur des Hospices.

Charles Ratouis, ancien conseiller municipal.

Clouard, notaire.

Lambert-Lesage, ancien conseiller municipal.

Besson-Morin, ancien conseiller municipal.

Chronique Politique.

L'Univers publie les renseignements suivants sur le résultat des relations entre l'Angleterre et l'Italie, en ce qui concerne la question romaine.

Le gouvernement de Victor-Emmanuel avait espéré que le cabinet de Londres lui donnerait, pour sa nouvelle invasion, les encouragements et tout au moins l'appui moral qu'il obtint autrefois, au temps de lord Palmerston. Ceux qui ont pu lire les dépêches diplomatiques échangées entre les ministres anglais et italiens, depuis le mois de septembre, savent aujourd'hui qu'en concevant cet espoir, le gouvernement de Victor-Emmanuel s'est grossièrement trompé.

D'après la lecture de ces dépêches, on peut ramener le programme adopté par le cabinet anglais, sur la question romaine, aux propositions suivantes :

1^o Maintenir les dispositions favorables au Saint-Siège ;

2^o Ne pas reconnaître les faits accomplis en Italie depuis la chute de Napoléon III ;

3^o Se mettre d'accord avec les autres puissances pour la solution future de la question romaine ;

4^o Empêcher que cette question ne devienne, par suite des entreprises italiennes, un sujet de troubles pour les catholiques des Royaumes-Unis.

C'est en conformité de ce programme que lord Granville, interpellé par quelques membres du Parlement, a répondu :

« Est-ce que le Gouvernement anglais n'a pas défendu vigoureusement le Saint-Siège en 1814 et 1815, après la chute du premier empire ? Nous sommes toujours d'avis que la légitime indépendance du Pape et le libre exercice de cette indépendance intéressent à bon droit le gouvernement d'Angleterre. »

Nous savons, ajoute l'Univers, que les cabinets européens ont pris acte de cette déclaration, dont le cabinet de Florence devra tenir compte.

En outre, certaines conversations de notre ambassadeur à Florence, M. Horace de Choiseul,

ont assez ému les ministres de Victor-Emmanuel, pour que celui-ci ait encore différé la date de son installation à Rome. On dit maintenant que le roi d'Italie n'ira dans sa capitale qu'au mois de novembre. D'ici là, sans doute, les ministres espèrent qu'ils auront raison des scrupules de l'ambassadeur français et de quelques autres.

UN NOUVEAU DISCOURS DE M. DE BISMARCK.

Une dépêche nous signale un discours que M. de Bismarck vient de prononcer dans le Parlement allemand à propos de la loi sur l'incorporation de l'Alsace et de la Lorraine. Voici l'analyse que nous transmet le télégraphe :

« La France possédant l'Alsace menaçait constamment l'Allemagne. Le 6 août 1866, l'ambassadeur de France me remit un ultimatum pour céder Mayence à la France sous peine de déclaration de guerre immédiate. C'est la maladie de Napoléon III qui empêcha alors la guerre d'éclater. Pendant la dernière guerre, les puissances neutres ont fait des propositions de médiation ayant pour base le paiement d'une indemnité de guerre et le démantèlement des forteresses. Cela ne nous suffisait pas. Il fallait reculer la station de sortie de la France. On proposa ensuite la neutralisation de l'Alsace et de la Lorraine. Cet Etat neutre n'aurait eu ni l'envie ni la force d'observer la neutralité en cas de guerre. Je fus obligé d'unir l'Alsace à l'Allemagne pour assurer la paix de l'Europe. Nous avons contre nous l'aversion des populations Alsacienne et Lorraine. Cependant, cette population est vraiment allemande. Sachons la regagner par la patience, par l'affection des Allemands, surtout en lui accordant des franchises communales. »

L'importance du sujet traité par le Chancelier nous fait vivement désirer d'avoir sous les yeux le texte même du discours.

Les négociations, à Bruxelles, continuent à traîner en longueur. L'un des points débattus porte, à ce qu'il paraît, sur le mode même de paiement des cinq milliards. Une dépêche télégraphique nous signale à ce propos un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. D'après ce journal, les plénipotentiaires allemands auraient fait la proposition suivante : la France paierait cinq milliards en or ou en valeurs équivalentes, par termes de trois mois en trois mois, à partir du 2 juin 1871 jusqu'au 2 mars 1874. Les plénipotentiaires français ont proposé de leur côté de payer pendant trois ans, à partir du 1^{er} juillet 1871, une somme annuelle de 350 millions en numéraire et de donner pour les autres quatre milliards des titres de rente 5 pour 100 à convertir ultérieurement. La *Gazette* dit que cette proposition menace l'Allemagne de fluctuations et dépréciations dans les valeurs qu'elle recevrait, et qu'elle est contraire aux préliminaires de paix.

On mande de Versailles, le 4 mai :

M. Jules Favre est parti la nuit dernière pour aller activer les négociations, à Bruxelles.

L'homme de Sedan serait-il à la veille d'exécuter son retour de l'île d'Elbe, comme on le faisait pressentir, il y a deux jours ?

On lit dans l'Univers :

« D'après des informations que nous croyons exactes, l'empereur Napoléon a quitté Chislehurst, le 16 avril, avec le plus grand secret; il n'était accompagné que du prince Murat. L'impératrice et le prince impérial sont restés à Chislehurst. On voit que nous avons raison, il y a quelques jours, de suspecter la gravité de la maladie que les amis de l'empereur mettaient en avant pour déguiser son départ. »

On annonce pour lundi le rapport sur l'élection du prince de Joinville et du duc d'Aumale; il y a tout lieu de croire que les élections seront validées et les lois d'exil abrogées.

Nous avons déjà parlé du mot d'ordre parti de Paris, et qui a servi de règle aux républicains, dans les élections municipales du 30 avril. La *Tribune*, de Bordeaux, nous apprend aujourd'hui comment les conseils municipaux républicains devront user de leur succès dans les villes. Un congrès des villes de France est convoqué à Bordeaux pour « délibérer sur les mesures propres à terminer la guerre civile, assurer les franchises municipales et consolider la République. »

Voici le programme du congrès, tel que le publie la *Tribune* :

« Art. 2. — Chaque ville enverra un délégué par 20,000 habitants. Toutefois, une fraction supplémentaire excédant 5,000 donnera lieu à un délégué de plus. Les chefs-lieux de département ou d'arrondissement de moins de 20,000 habitants enverront chacun un délégué.

« Art. 3. — Les délégués devant être naturellement indiqués par le suffrage des citoyens, les invitations nominatives seront adressées aux conseillers municipaux nommés aux élections du 30 avril 1871, en suivant l'ordre du tableau, jusqu'à concurrence du nombre des représentants auxquels la ville aura droit et jusqu'à épuisement de la liste, en cas de refus, décès, démission, ou empêchement des premiers inscrits.

« Art. 4. — Afin de prévenir toute objection à la légalité de ses assemblées, le congrès conservera le caractère de réunion privée. Nul n'y sera admis que ses membres, les représentants de la presse et autres personnes invitées par son bureau.

« Art. 5. — Le congrès se réunira à Bordeaux, dans les 10 jours qui suivront les élections du 30 avril.

« Art. 6. — Une souscription sera ouverte dans chaque ville pour subvenir aux dépenses du congrès, proportionnellement au nombre de délégués de chacune.

« Art. 7. — Les électeurs, les comités, les journaux, sont invités à répandre cette convocation et à assurer la réunion du congrès. »

Et voilà pourquoi les électeurs ont été invités à porter leurs voix sur des candidats républicains ! Il ne s'agissait point de constituer des conseils municipaux plus capables ou plus ménagers des deniers publics, mais tout simplement de fournir des listes, sur lesquelles on prendra les éléments d'une sorte de convention destinée à tenir en échec l'autorité de l'Assemblée nationale.

C'est ainsi que les républicains savent respecter les lois. Les citoyens d'une ville sont convoqués

pour élire des mandataires municipaux; les républicains en profitent pour élire entre eux des mandataires politiques; au mandat limité, que la loi leur attribue, il substituent un mandat sans limite. M. Thiers, qui a préparé ce résultat par ses déclarations républicaines, à la veille même des élections, trouvera, sans doute, qu'il dépasse le but. La faute est à lui, nous le disons avec tristesse. Il y avait une trêve, que l'Assemblée observait loyalement; pourquoi l'a-t-elle rompue, en exaltant les espérances du parti républicain ?

M. Thiers connaît mal le parti républicain, pour lequel il manœuvre avec plus de finesse que de droiture; les finesses ne le serviront point, quand il se heurtera aux impatiences ordinaires de ce parti qui, chez nous, n'a jamais su attendre.

Le congrès de Bordeaux est un signe d'impatience; que M. Thiers avise maintenant, s'il est assez fort pour contenir la nouvelle crise où l'emportement de ses alliés ne peut manquer de nous précipiter.

Quoi qu'il en soit, nous prenons date : le parti républicain a violé la trêve, M. Thiers essaiera-t-il de lui démontrer que l'on peut réorganiser le pays sans le constituer ? (L'Union de l'Ouest.)

Les résultats des élections municipales ne sont toujours qu'imparfaitement connus. En voici cependant quelques-uns. Le parti modéré paraît l'avoir emporté à Mulhouse, Rouen, Rennes, Saint-Etienne, Laval, Mayenne, Creuzot, Châteauroux, Cahors, Fontainebleau, Mézières, Caen, Orléans. Les listes qui ont le plus de voix à Melun, Agen, Douai, Versailles, Auxerre, Mautauban, Saint-Quentin peuvent être considérées comme républicaines modérées. La couleur est plus foncée à Lille, Bordeaux, Nantes, Châlons-sur-Saône, Poitiers, Clermont, Grenoble, Nevers. Le parti radical l'emporte tout-à-fait à Narbonne, Albi, Carcassonne, Limoux, Le Mans. A Limoges, moitié de la liste est libérale-conservatrice, moitié radicale. Sur beaucoup de points d'ailleurs il y a lieu à un second tour de scrutin. Dans les campagnes et les petites villes le parti avancé est presque partout battu.

Nous recevons des nouvelles de Lyon datées de lundi soir. Le calme était absolu à la Guillotière. On venait d'afficher un décret du préfet qui dissout et désarme les quatre bataillons de la Guillotière. Cette nouvelle est accueillie avec une évidente satisfaction. On craint toujours un peu pour la Croix-Rousse, mais le résultat obtenu à Guillotière rassure beaucoup les esprits.

Les élections sont très-médiocres. On craint que la majorité du conseil municipal ne soit hostile à l'Assemblée et ne veuille nommer elle-même son maire au mépris de la loi. On veut engager M. Ducarre à ne pas accepter, si le Gouvernement le nommait.

Bonnes nouvelles de Rouen :

Le parti de la Commune a vécu; tous ses adeptes, le citoyen Cordonne en tête, ont été pris dans un seul coup de filet et sans coup férir. Après les gens, on a saisi, au grand complet, toutes les pièces et les preuves établissant l'organisation, les forces et les ressources de l'insurrection qui se préparait et que la présence des Prussiens con-

tenait peut-être. Il paraît que rien ne manque au dossier et que les magistrats n'auront point d'embarras pour instruire cette affaire.

Il y a même de plaisantes exclamations du citoyen Cordonne, conspirateur à vie, jusqu'ici assez habile et qui ne pardonne pas à lui-même de s'être laissé prendre sur le lard.

On lit dans l'Impartial du Loiret :

Depuis quelques jours on remarquait à Montargis des symptômes d'une certaine gravité. Chaque nuit des affiches dans lesquelles on proclamait la Commune étaient placardées sur les murs. Hier matin, mardi, le drapeau rouge fut arboré et gardé par des gens en armes; malgré les sommations qui furent faites, le drapeau n'a pas été retiré. En présence de ces événements, M. le préfet du Loiret, M. le général de Pothier, commandant la subdivision, sont partis hier, à 10 heures du soir par un train spécial, avec quelques compagnies de chasseurs à pied en garnison dans notre ville. Ce matin à dix heures tout était rentré dans l'ordre, les chefs du mouvement étaient arrêtés, et on opérait le désarmement. Grâce à cette prompte et efficace intervention de l'autorité, force est restée à la loi, et le mouvement insurrectionnel a abouti à une tentative ridicule. Les républicains honnêtes de Montargis ont protesté contre cet acte insensé, et ils ont sollicité et obtenu de M. le préfet l'autorisation de convoquer les électeurs à une réunion publique pour discuter sur le choix des candidats au second tour de scrutin. Tels sont les faits dont nous garantissons l'authenticité, et qui prouvent une fois de plus que le maintien de l'ordre n'est pas incompatible avec l'usage d'une saine liberté.

Les opérations militaires.

On lit dans le Français, à la date du 4 mai :

ISSY.

A la violence de la canonnade entendue toute la nuit à Versailles, dans la direction des forts du Sud, on pourrait croire à une action importante engagée de ce côté. De plus, vers une heure du matin, des troupes nombreuses, cantonnées à Satory, s'éloignaient de l'Avenue de Paris. Arrivés à Sèvres, les soldats restèrent quelque temps, sac au dos, comme s'ils eussent dû servir de réserve aux troupes qui paraissaient aux prises avec les communaux, près du fort d'Issy, où l'on entendait une fusillade très-nourrie. Enfin, vers deux heures, le maréchal Mac-Mahon, accompagné de M. Thiers, arrivait en voiture, au pont de Sèvres. Malgré tout ce bruit et ce mouvement, il ne s'agissait pas, comme on l'a dit, d'une attaque du fort. On paraissait craindre plutôt que les insurgés ne voulussent tenter un coup de main

contre nos positions nouvellement conquises. Après une heure d'attente, les troupes qui venaient d'arriver ont été dispersées dans les cantonnements voisins. Nous ne nous plaignons pas de ce déploiement de force. Nous ne voudrions plus voir, comme cela est arrivé dans les combats d'Issy, nos soldats attaquer à découvert un ennemi qui a pour lui l'avantage du nombre et des retranchements; quand les communaux essayèrent de reprendre le château, un détachement de trois cents hommes dut soutenir le choc de plusieurs milliers de gardes nationaux.

Depuis que nous occupons le château d'Issy, les émeutiers ont complètement abandonné le parc. Il n'en est pas de même du village, dont ils défendent encore quelques positions importantes.

Le fort d'Issy, quoiqu'on en dise, ne se résigne pas facilement au silence. Nous l'avons vu, aujourd'hui, lancer quelques obus, il est vrai sur Clamart et Châtillon seulement. Les pièces qui inquiétaient Meudon et Breteuil ont définitivement éteint leur feu.

Hier, deux parlementaires, envoyés par la garnison du fort, ont traversé, les yeux bandés, notre camp; ils ont eu, nous assure-t-on, avec le général Faron, un entretien qui n'a pas amené de résultat. En revanche, ce matin, un parlementaire versaillais envoyé au fort n'aurait pas été reçu par le commandant. Peu de temps après une fusillade très-vive se faisait entendre: les gardes nationaux, — des positions qu'ils occupent encore, hors du fort, sur les routes conduisant à Paris par les portes de Vanves et de Versailles, — essayaient de déranger nos travailleurs. Elle ne dura que dix minutes environ, puis tout, de ce côté, rentra dans le silence.

Nous avons vu, à la gare de Meudon et sur la route traversée par le pont des Mécarmes, les cadavres d'un certain nombre d'insurgés, tombés dans les derniers combats, et qui, amenés en ce lieu, n'avaient pu encore être enterrés. Il y avait aussi quelques soldats du 25^e et du 42^e de ligne. Nous avons remarqué le cadavre d'un enfant (il avait à peine quinze ans). Les communaux ne se font aucun scrupule de mettre au premier rang des enfants; ils exploitent même l'insouciance du danger, ou si l'on veut le cynisme qui distingue ce qu'on est convenu d'appeler le gamin de Paris. Ils impriment ainsi à cette guerre désolante un caractère sauvage.

La prise du cimetière d'Issy et du château donne quelque tranquillité aux communes de Meudon et de Val-Fleury; elles n'ont plus maintenant à redouter que les batteries des remparts et les canonniers. Hier, un marin qui traversait Meudon a été tué par un éclat d'obus.

Il y a encore dans le cimetière d'Issy quelques blessés qui n'ont pu être évacués dans les ambulances voisines; les soins ne leur manquent pas

d'ailleurs. Après le combat, nos soldats ramassaient leurs morts et ceux des insurgés, et les rassemblaient sur le lieu où ils voulaient les enterrer; les communaux tirèrent aussitôt sur ce point.

Des batteries sont déjà installées au cimetière d'Issy pour nous assurer cette position.

Aujourd'hui, il n'y a eu, à proprement parler, qu'un combat d'artillerie. Les bastions 73 et 75 tiraient assez fréquemment, surtout vers trois heures. Trois canonniers faisaient feu à tour de rôle contre Meudon. Dans le village d'Issy, la fusillade s'était bien ralentie; les coups de feu étaient rares, et les deux parties s'observaient, en gardant leurs positions respectives.

Deux femmes qui, sous prétexte de faire à Sèvres leurs provisions, traversaient nos avant-postes, et qui entretenaient des intelligences avec les insurgés, ont été arrêtées aujourd'hui à Boulogne et conduites à Versailles.

VANVES.

Le fort de Vanves a été fortement canonné cette nuit. Appuyé par les forts de Montrouge et les Hautes-Bruyères, il a, du reste, répondu avec une certaine énergie.

Les insurgés ont été délogés de Châtillon, dont ils occupaient la partie basse pendant que nous possédions les hauteurs; mais ils sont encore maîtres de Bagneux. Dès lors, il y a toujours, dans cette direction, des engagements qui d'ailleurs n'ont aucune importance. Aujourd'hui, nous avons entendu des décharges fréquentes de mitrailleuses du côté de Châtillon et de Bagneux; rien de sérieux.

NEUILLY ET SAINT-CLOUD.

La canonnade qui s'était soutenue sur toute la gauche, dans l'après-midi, reprit avec une intensité fébrile de neuf heures du matin à onze heures du soir. Le calme se rétablit ensuite jusqu'au matin, pour ramener une furieuse canonnade qui dura cinq heures, sans amener aucun résultat et sans causer le moindre danger.

De deux heures à quatre heures de l'après-midi, le feu recommence avec un certain acharnement. Les projectiles tombent un peu partout, à la Garenne, à Colombes, à Courbevoie. Au moment où nous passons dans la rue de la Station, cinq obus viennent éclater sur notre chemin sans nous atteindre; un seul éclat vient mourir à nos pieds.

Le général Ladmirault a visité toutes les positions et relevé lui-même les rapports des états-majors des brigades engagées. L'ordre est formel: garder les positions occupées, sans chercher à avancer, à moins que les attaques des insurgés n'en fournissent l'occasion propice.

Le génie vient d'installer un nouveau campe-

ment entre Versailles et Ville-d'Avray, à Fausses-Reposes.

Cette nuit, grand émoi. A neuf heures du soir, l'ordre arrive au camp de Saint-Cloud de laisser sacs et bagages et de partir avec deux jours de vivres par homme et une simple couverture. Où allait-on? Tout le monde le demandait sans recevoir de réponse.

Nous savons qu'une opération devait être tentée par la division Montaudon; mais que des circonstances imprévues en ont empêché la réussite. Ce ne peut être que partie remise. Nos lecteurs nous sauront gré de ne pas leur donner sur ce fait militaire de détails plus précis.

Dans l'après-midi, l'amiral de Gueydon est venu, avec son état-major, présider aux derniers travaux des batteries de Montretout. Les pièces sont en partie installées, les casemates s'achèvent, les munitions arrivent successivement. Cette nuit, peut-être, le feu commencera de ce côté. Nous regardons ce fait comme un des événements les plus importants pour la prompt solution de la terrible question qui se débat entre la France et la révolution cosmopolite.

Le Soir dit que le procureur de la République de Dreux a invité les princes d'Orléans à quitter la France.

— La Commune de Paris a autorisé la sortie de toutes les marchandises; sont exceptés: les vivres, les farines, les liquides, ainsi que les équipements, les armes et les munitions de guerre.

Le Vengeur annonce que Rossel possède les pouvoirs réunis de commandant de place et de délégué à la guerre.

Dombrowski est chargé de diriger les opérations militaires.

La Ligue de l'union républicaine est décidée à faire de nouvelles démarches à Versailles, dans le but d'obtenir un armistice.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les électeurs sont de nouveau convoqués pour demain, afin de compléter le conseil municipal. Il faut espérer que chacun s'exprimera de remplir ce devoir, que trop de nos concitoyens ont négligé il y a huit jours. Il n'est point nécessaire d'être muni de sa carte d'électeur: ceux qui ne l'auraient point reçue, ou qui l'auraient égarée, peuvent également se présenter, ils seront admis comme tout autre à déposer leur vote.

Deux listes sont en présence: aux électeurs d'écartier la question politique et de n'envisager que l'avenir de la cité. Entre les divers candidats, l'électeur choisira ceux qui, par leurs connaissances, leurs études, leurs relations, sont le plus capables d'être utiles à la ville et de défendre ses intérêts.

Pour chronique locale: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^e PETITE PROPRIÉTÉ, sur les bords de la Loire, à 16 kilomètres de Saumur, composée d'une maison de maître, remise, écurie, dépendances, jardin bien planté et terre labourable; le tout d'une contenance de 88 ares 48 centiares;

2^e AUTRE PROPRIÉTÉ, à Bagneux, rue des Pauvres, comprenant maison, jardin et vigne; le tout clos de murs, contenant 45 ares;

3^e QUARANTE-SEPT ARES DE VIGNÉ, au quartier Henry, près la Pierre-Couverte, à Bagneux.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^e MAISON, à Saumur, rue du Portail-Louis, occupée par M. Rozière, serrurier, et autres;

2^e MAISON, rue du Portail Louis, n^o 54;

3^e MAISON, rue de la Tonnelie;

4^e PETITE MAISON, rue Duncan. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

DEUX MAISONS,

Situées à Saumur, rue Beaupaire.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, ou à MM. de Fos, banquiers à Saumur. (80)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

DE LA RECOLTE DE FOIN D'UN PRÉ,

Situé à Saumur, île d'Offard.

Le dimanche 7 mai 1871, à midi et demi, M^e Méhous, notaire à Saumur, vendra aux enchères publiques, au domicile de M. Toupelin de la Doilière, île d'Offard, par lots ou en totalité, la récolte de foin et le regain d'un pré, situé à Saumur, île d'Offard, dépendant de la succession de M. Toupelin.

Le même jour, sera aussi affirmé, à l'adjudication, le droit de paccage dans ledit pré depuis le 29 septembre 1871 au 1^{er} mars 1872.

On paiera comptant, plus 5 0/0. S'adresser, pour les renseignements à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. Boutard, greffier de la justice de paix du canton sud de Saumur. (68)

A AFFERMER

1^o Pour la Saint-Jean 1871, un jardin, situé au Champ-de-Foire, et rue Verte, à Saumur, contenant 1 hectare 22 ares, occupé par MM. Lesneur;

2^o Et de suite, maison de maître et jardin, maison de fermier et 66 ares de jardin et terre, à Saint-Lambert-des-Lévées, près la gare. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A AFFERMER

pour la Toussaint 1871.

Soixante-un ares 20 centiares de terre, au canton des Bas-Champs, commune de St-Lambert-des-Lévées, exploités par Bretignoles, et joignant MM. Thiffoine, Abellard, Baudouin et autres.

S'adresser, à M^e LAUMONIER, notaire. (62)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Le dimanche 14 mai 1871, à onze heures du matin, en une maison située à Muuet, commune de Distré, dans laquelle sont décédés les époux Foucault-Beaugirard,

Il sera procédé, par M^e Laumonier, notaire, à la vente aux enchères de mobiliers dépendant de la succession des époux Foucault, tels que: tables, chaises, vaisselle, vin blanc et vin rouge, une charrette et ses équipages, vache, jument, et autres objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc en sus. (81)

A VENDRE

UN CHEVAL hongre, âgé de 11 ans, bai, dressé à la selle, à la voiture et au chariot. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A CEDER

DE SUITE,

UN FONDS DE BOULANGERIE

Très-bien achalandé,

Situé à Montreuil-Bellay, avec bail dans les lieux où il s'exploite.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (79)

A LOUER

DE SUITE,

Le PREMIER ÉTAGE, comprenant cinq chambres, avec cave et grenier, d'une maison, à Saumur, rue du Portail-Louis, au-dessus des magasins de M. Vincent.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (44)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOX.

A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Anjou. S'adresser à M. BARDOU. (61)

A LOUER

DE SUITE

1^o MAISON à Saumur, rue du Portail-Louis, appartenant à M^e Paris;

2^o MAISON à Saumur, rue de la Tonnelie, appartenant à M. Sailland;

3^o PREMIER ÉTAGE d'une maison, à Saumur, rue du Portail-Louis, à M. Pasquet-Morin.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER

DE SUITE

BELLE MAISON, située aux Rosiers, près Saumur, avec écurie, remise, cour et jardin donnant sur la Loire.

S'adresser à M^e veuve VIDAL, aux Rosiers, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (60)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale.

S'adresser à M. MILLOCHEAU.

Le vert de la prairie

Ponneau ouvrira lundi 1^{er} mai. S'adresser au château de l'île Ponneau et sur la prairie au garde.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

Saumur, imp. de P. GODET.